

République Française

Département de la  
Seine-et-Marne

Arrondissement de  
Meaux

Commune de  
Méry-sur-Marne

**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**séance du 20 avril 2026**

Envoyé en préfecture le 21/04/2026  
Reçu en préfecture le 21/04/2026  
Publié le 21/04/2026  
ID : 077-217702901-20260420-DEL\_2026\_20-DE



L'an deux mille vingt six, le vingt avril, le conseil municipal légalement convoqué le 07/04/2026 s'est réuni, sous la présidence de Sami SEDDIK, Maire

**Membres en exercice : 15 - Présents : 13 - Votants : 12**

**Présents :**

Sami SEDDIK, Bruno CLEMENT, Elodie ROBERT, Christine SIGAUT, Stéphane ROBERT, Dominique DRIOT, Florence CUGUEN, Jean-Pierre CHARBONNIER, Noëlla MESNIER, Baudouin LALOUX, Patrick DRIOT, Amandine HOUDRY, Hervé CHENAL

**Représentés**

Sylvana CANDELA donne pouvoir à Sami SEDDIK

**Absents :**

Pierre LORANDIN

**Secrétaire de séance :** Baudouin LALOUX

**DEL 2026 20 Subventions aux associations**

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-20 ;  
Considérant les demandes de subventions présentées par les associations locales ;  
Considérant que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2026 ;  
Considérant la délibération n°2022-032 du 14 octobre 2022 par laquelle la commune s'engage à soutenir les associations signataires de la charte de la vie associative ;  
Considérant la délibération n°2026-02 du 19 janvier 2026 par laquelle le conseil municipal a accordé une subvention à l'OCCE La Bonnette pour l'organisation d'un voyage scolaire ;  
Après avis de la commission des finances du 16 avril 2026 ;  
Considérant que monsieur le maire, partie prenante de l'association La perche fertoise, a quitté la salle du conseil municipal durant les débats et n'a pas pris part au vote ;

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix pour)***

**Hors la présence du maire**

**Approuve** l'attribution des subventions aux associations listées ci-dessous :

Les jeunes sapeurs-	250,00 €	Subvention de	Aide au fonctionnement
---------------------	----------	---------------	------------------------

pompiers de La Ferté-sous-Jouarre		fonctionnement	
Comité des fêtes	1 000,00 €	Subvention de fonctionnement	Aide au fonctionnement et à l'organisation des manifestations
Association sportive du collège de La plaine du Glacis	300,00 €	Subvention de fonctionnement	Aide au fonctionnement
La perche Fertoise	100,00 €	Subvention de fonctionnement	Aide au fonctionnement
OCCE La Bonnette	650,00 €	Subvention de fonctionnement	Aide à l'organisation d'un voyage scolaire

**Charge** Monsieur le maire de l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

**Secrétaire de séance**  
Baudouin LALOUX



**Le Maire**  
Sami SEDDIK



Le maire,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.